

Nombre de
conseillers
En exercice :
27
Présents :
19
Votants :
23

Date de
convocation :
06/09/2024
Date
d'affichage :
06/09/2024

Numéro :

37/2024

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Le 12 septembre 2024, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Nelly FACCA – Xavier PETIT – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Franck GARRIC – Marie- Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Eric ALBERT – Stéphanie RAYMOND – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Daniel DERRAC (B.DELBRUEL) – Thierry MONTBROUSSOUS (G.TOUREL) – Bruno BARDES (E.CLAVERIE) – Françoise CHINCHOLLE (N.JALBY).

Absents non excusés non représentés : Francis SALABERT.

Absents excusés non représentés : Ghislain PELLIEUX – Guy INTRAN – Sylvie CLERGUE.

Secrétaire de séance : Xavier PETIT

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PETANQUE SAINT-MICHEL

La ville de LESCURE D'ALBIGEOIS participe activement au développement du sport local par le biais d'aides aux associations sportives. Elle leur accorde diverses subventions afin de les aider à organiser et participer à des manifestations.

L'Association Pétanque Saint-Michel doit participer au 15^{ème} festival à pétanque organisé par l'entente Saint-Juéry. A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Pétanque Saint-Michel de 1 000 euros afin de l'aider à pallier certaines dépenses dû à sa participation à cet évènement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu, le code général des collectivités territoriales,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DECIDE** d'attribuer à l'Association Pétanque Saint-Michel, une subvention exceptionnelle de 1 000 euros, pour l'accompagner financièrement dans le cadre de sa participation au 15^{ème} festival de pétanque organisé par l'entente Saint Juéry.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la commune.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Élisabeth CLAVERIE

Le secrétaire de séance
Xavier PETIT